

SEANCE PUBLIQUE

Résumé de la séance du conseil communal du 30 Septembre 2009 à 20 Heures

Présents :

M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;
M. Philippe BELOT, Mme Sophie VERHELST, M. Georges DE COSTER, Echevin (e) s;
MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, Christian HERNOUX, M. Jacques PETITJEAN, Mme
Brigitte GILLES, M. Christian LATHURAZ, M. C. GUISLAIN Conseiller (e) s Communaux;
~~Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.~~
Mme Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale.

Monsieur le Bourgmestre excuse Madame LAUVAUX retenue par une réunion extérieure

A l'exception du 14°, tous les points sont votés à l'unanimité.

Le conseil, en séance publique

1° BUDGET 2009 – DEMANDE D'EMPRUNTS – APPROBATION CAHIER SPECIAL DES CHARGES – CHOIX DU MODE DE PASSATION DU MARCHE

D E C I D E DE CONTRACTER des emprunts auprès d'un organisme financier pour couvrir les dépenses suivantes :

<u>Objet</u>	<u>Montant</u>
1 Aménagement Liaison Niverlée-Romerée	204.049,57 EUR
2 Aménagement de la salle de Quarante	110.523,92 EUR
3 Réfection de la toiture du logement social de Matagne	45.000,00 EUR

Il sera passé un marché de services bancaires pour la réalisation de ces emprunts. Le montant de l'emprunt total à solliciter est de **359.573,49 EUR**.

Ce marché sera passé par la procédure négociée sans publicité.

2° Redevance sur l'enlèvement des déchets organiques issus de l'activité de producteurs de déchets assimilés au moyen de conteneurs – Exercice 2010.

DECIDE DE FIXER une redevance pour les conteneurs ménagers verts à déchets organiques.

a) conteneur de 140 litres réservé aux déchets organiques : 177,58 euros ;

b) conteneur de 240 litres réservé aux déchets organiques : 278,98 euros ;

Cette redevance est complémentaire à la taxe forfaitaire de 70 euros attribuée par point de collecte ;

Ces conteneurs, vendus par le BEP via les communes, sont destinés aux gros producteurs de déchets organiques (Horéca, restaurants d'entreprises, d'écoles etc....)

3° Vente de bois chauffage : Exercice 2010 : Décision sur le mode de délivrance.

DECIDE DE RECOURIR à la vente publique en ce qui concerne les parts de bois de chauffage délivrées pour l'exercice 2010.

La vente a lieu aux enchères publiques.

La dernière retenue pour chaque lot doit être considérée comme une offre

La mise à prix minimale pour chaque lot sera établie sur base de 40 €. Chaque enchère sera d'un minimum **de 5 €** supérieure à la précédente.

La vente aura lieu dans une salle communale

A ce point de vente, les lots de toutes les divisions seront offerts à la hausse publique en un tour réservé aux ménages domiciliés dans l'entité au jour de la vente.

Les acquéreurs auront l'obligation de se trouver dans la salle de vente au moment de la criée. Aucune procuration ne sera acceptée.

4° Renon terrains agricoles loués par Mme GAYE Régine.

DECIDE D'ACCEPTER le renon - pour cause du décès de Mme GAYE - de Mr GILLES José pour le 01/12/2009.

Le dernier loyer sera adapté en fonction des mois d'occupation.

5° Acquisition de matériaux pour l'aménagement d'une clôture sur un terrain de stockage – Décision de lancer la procédure de marché public – Approbation projet, choix du mode de passation du marché – procédure : simple facture acceptée – Décision.

D E C I D E D'ACQUERIR des matériaux pour l'aménagement d'une clôture sur un terrain de stockage

Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité.

6° Acquisition de deux débroussailleuses – Décision de lancer la procédure de marché public (estimation : 1.600 € TVAC) – Approbation projet, choix du mode de passation du marché – procédure : simple facture acceptée – Décision.

D E C I D E D'ACQUERIR deux débroussailleuses.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité.

7° Acquisition d'une remorque – Décision de lancer la procédure de marché public – Approbation projet, choix du mode de passation du marché – procédure négociée sans publicité.

Suite à une suggestion des membres de l'opposition, Monsieur le Bourgmestre demande une suspension de séance. Il est ensuite décidé de retirer le point de l'ordre du jour afin de le réexaminer ultérieurement.

8° Revalorisation barémique : fixation de l'échelle du traitement du Secrétaire Communal au 01/07/2009.

En vertu des articles L1122-19 et L1125-10 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, Madame Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale, quitte l'enceinte réservée aux membres du Conseil Communal ;

Monsieur Philippe BELOT, Echevin, assure la fonction de Secrétaire Communal

FIXE l'échelle de traitement du Secrétaire Communal comme repris dans la catégorie 10 du CDLD et fixe l'amplitude de sa carrière à 15 ans

Madame Marie-Paule FAYS rentre en séance.

9° Modification du statut pécuniaire : modification partie fixe de la prime de fin d'année.

DECIDE DE MODIFIER le statut pécuniaire et plus précisément l'article 42 en fixant la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année à 650 € pour 2008.

Ce montant sera augmenté chaque année d'un pourcentage en fonction de l'indice des prix à la consommation. La partie variable se monte comme les années précédentes à 2,5% de la rétribution annuelle brute qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte.

10° Modification du statut administratif : octroi de la semaine volontaire de quatre jours.

DECIDE DE MODIFIER le statut administratif et plus précisément l'article 153 en supprimant les termes « et qui ont épuisé les possibilités de réduire leurs prestations de travail prévues par la loi de redressement du 22 janvier 1985 » et **D'OCTROYER** le bénéfice de la semaine volontaire de quatre jours à tous les agents qui sont occupés à temps complet même s'ils n'ont pas épuisé toutes les possibilités d'interruption de carrière.

11° F.E ROMEREE : Comptes 2005, 2006, 2007 et 2008.

EMET un avis favorable sur les comptes 2005, 2006, 2007 et 2008 de la Fabrique d'Eglise de Romerée qui se soldent par des bonis respectifs de 4.005,45 €, 3.662,87 €, 1.062,70 € et 1.451,92 €.

12° F.E. ROMEREE : Budgets 2008, 2009 et 2010.

EMET un avis favorable à l'approbation des budgets 2008, 2009 et 2010 de la Fabrique d'Eglise de Romerée qui demandent des parts communales respectives de 8.511,53 €, 11.818,40 € et 8.691,21 €.

13° MB 01-02/2009 - Communication de la décision de l'Autorité de Tutelle concernant son approbation.

Le Conseil,

PREND NOTE de la décision d'approbation des modifications budgétaires 2009 n°1 & n°2 par le Collège provincial du Conseil provincial en sa séance du 06.08.2009.

14° Modifications budgétaires N^{os} 3 et 4/2009 – Approbation.

D E C I D E, par 8 oui, 2 non (P. JACQUIEZ et C. LATHURAZ) et 1 abstention (C. HERNOUX) DE MODIFIER les articles suivants :

Service ordinaire :

DO – L'article 7902/435-01.2007 est créé et augmenté de **391,80 €**
DO – L'article 722/12401-02.2009 est modifié : + **50,00 €**
DO – L'article 722/12402-02.2009 est modifié : + **100,00 €**
DO – L'article 722/12404-04.2009 est modifié : + **50,00 €**
DO – L'article 722/125-02.2009 est modifié : + **4.500,00 €**
DO – L'article 763/125-02.2009 est modifié : + **7.000,00 €**

Prélèvements :

L'article 060/955-01.2009 est modifié : + **1.000,00 €**

Service extraordinaire :

RE – L'article 722/749-98.2009 est modifié : + **1.000,00 €**

Prélèvements :

L'article 060/995-51.2009 est modifié : + **1.000,00 €**

DECIDE D'APPROUVER les modifications budgétaires ordinaire n°3 et extraordinaire n°4

- Le nouveau résultat du budget **ordinaire** est arrêté aux chiffres figurant ci-dessus :

	A L'EXERCICE GENERAL			A L'EXERCICE PROPRE		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3	Recettes 4	Dépenses 5	Solde 6
D'après le budget initial ou la précédente modification	4.251.371,41	3.162.251,82	1.089.119,59	3.275.640,00	3.131.938,08	143.701,91
Augmentation de crédit (+)	26.925,15	196.299,87	- 169.374,72	22.519,90	31.766,30	- 9.246,40
Diminution de crédit (-)		-4.577,27	-4.577,27		-4.577,27	-4.577,27
Nouveau résultat	4.278.296,56	3.353.974,42	924.322,14	3.298.159,90	3.159.127,11	139.032,79

- Le nouveau résultat du budget **extraordinaire** est arrêté aux chiffres figurant ci-dessus :

	A L'EXERCICE GENERAL			A L'EXERCICE PROPRE		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3	Recettes 4	Dépenses 5	Solde 6
D'après le budget initial ou la précédente modification	1.713.740,68	1.713.740,68	0	1.461.202,81	1.423.050,35	38.152,46
Augmentation	203.141,77	188.141,77	15.000,00	25.000,00	189.141,77	-164.141,77

de crédit (+)						
Diminution de crédit (-)	-15.000,00		-15.000,00			0
Nouveau résultat	1.901.882,45	1.901.882,45	0	1.486.202,81	1.612.192,12	-125.989,31

15° Accueil extrascolaire 2005 – Avenant aux travaux de restauration de la toiture de l'ancienne école de Matagne et du logement de l'instituteur : Restauration de la toiture du préau – Devis de la société adjudicatrice des travaux initiaux : Toitex s.a. – Ratification de la délibération du Collège communal du 01.07.2009.

RATIFIE la délibération du Collège communal en date du 01.07.2009.

16° Ratification arrêté de police du Bourgmestre réglementant la circulation rue des ruelles à Doische en raison de travaux.

RATIFIE l'Arrêté de Police du Bourgmestre du 22 Septembre 2009 réglementant la circulation rue des ruelles à Doische en raison de travaux à une habitation.

17° Maison du Tourisme –Cotisation 2009 – Décision.

DECIDE D'INTERVENIR dans le financement de la Maison du Tourisme à concurrence des montants prévus dans l'accord-cadre, soit 2.562,36 € pour l'année 2009.

18° Ratification délibération du Collège Communal du 23 septembre 2009 désignant un représentant de la commune aux assemblées générales du Holding Communal.

RATIFIE la délibération du Collège communal du 23/09/2009 désignant en urgence un représentant de la commune aux assemblées générales du Holding Communal du 30 septembre 2009.

19° Règlement-taxe sur les immeubles inoccupés – Exercices 2010 à 2012.

ARRETE pour les exercices 2010 à 2012 un nouveau règlement taxe sur les immeubles inoccupés.

20° IDEG : garantie d'emprunt de réduction de fonds propres.

DECLARE se porter caution envers le consortium bancaire Dexia Banque – Fortis Banque – ING – CBC, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais, et proportionnellement à la part de garantie qui lui est dévolue, c'est-à-dire :

- 0,44% de l'opération totale de l'emprunt de 43.739.000,00 EUR (Electricité)
- 0,44% de l'opération totale de l'emprunt de 63.769.000,00 EUR (Electricité)
- 0% de l'opération totale de l'emprunt de 6.276.000,00 EUR (Gaz)
- 0% de l'opération totale de l'emprunt de 9.151.000,00 EUR (Gaz)

contractées par l'emprunteur IDEG

21° Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est terminée, il est 21 heures 10 '
Le Président lève la séance.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.